



# Handicap à l'école : le gouvernement annonce une hausse de salaire de 10 % pour les AESH

*Le Parisien avec AFP*

Handicap à l'école : le gouvernement annonce une hausse de salaire de 10 % pour les AESH

**Les accompagnants d'élèves en situation de handicap devront attendre septembre 2023 pour bénéficier de ce coup de pouce.**

Les quelque 132 000 « accompagnants d'élèves en situation de handicap » (AESH) bénéficieront à la rentrée scolaire 2023 d'une augmentation salariale de 10 %, a annoncé ce mercredi le gouvernement. L'exécutif donnera un avis favorable à un amendement en ce sens au projet de loi de finances, a précisé le ministre délégué chargé des Comptes publics, Gabriel Attal, devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Ce coup de pouce représente « un investissement de 80 millions d'euros pour ces personnels » pour la période allant de septembre à décembre 2023, soit environ 240 millions d'euros en année pleine à partir de 2024.

L'amendement déposé par la députée (LREM) Stella Dupont vise à répondre aux difficultés d'un métier « peu attractif à cause de sa précarité (et) du salaire », selon l'exposé des motifs.

Beaucoup de temps partiel

Les AESH étaient environ 132 000 à la rentrée 2022, un chiffre qui a augmenté de 42 % en cinq ans, selon le ministère de l'Éducation.

Beaucoup d'entre eux travaillent à temps partiel, si bien que le nombre de postes budgétés en « équivalent temps plein » (ETP) est moindre : on comptait ainsi 79 000 ETP à la rentrée 2022, et près de 83 000 sont prévus à la rentrée 2023, selon l'entourage de Gabriel Attal.

Au total, quelque 430 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire en cette année scolaire 2022-2023. ■